
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

25 NOVEMBRE 1997

PROJET DE DECRET

PORTANT RESTRUCTURATION DE LA PREVENTION DU SIDA
EN COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION
PAR M. SANTKIN ET CONSORTS

(1) Voir Doc. n° 189 (1996-1997) n° 1.

Amendement n° 1

A l'article 3, § 2, les mots « Conseil consultatif de la prévention du sida » sont remplacés par les mots « Conseil consultatif de prévention du sida ».

Justification

Il est souhaitable d'assurer une unité de terminologie avec le Conseil scientifique et éthique de prévention du sida.

Amendement n° 2

A l'article 3, § 4, les mots « visés à l'article 8*bis* », sont supprimés.

Justification

Ces mots sont superflus, aucune confusion n'étant possible avec un autre organe que le Conseil consultatif de prévention du sida.

J. SANTKIN.
A.-M. SALMON-VERBAYST.
D. COGELS-LE GRELLE.